

CHAPITRE 4

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS POUR LA RÉUSSITE DE LEURS ÉTUDES

DÈS 2018, BAISSÉ DU COÛT DE LA RENTRÉE POUR LES ÉTUDIANTS

Aujourd'hui, de nombreux étudiants rencontrent des difficultés à se loger, à se déplacer, à se soigner ; 18 % des étudiants qui travaillent en parallèle de leurs études, estiment que cela a un impact négatif sur leurs résultats. Cette situation n'est pas acceptable, car ce sont souvent les plus fragiles qui en pâtissent.

Le gouvernement s'engage : la cotisation aux régimes de sécurité sociale des étudiants de 217 euros pour l'année 2017/2018 sera supprimée dès la rentrée 2018. Cela permettra de rendre immédiatement 100 millions d'euros de pouvoir d'achat pour les étudiants. En outre, 100 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à l'amélioration de la vie quotidienne des étudiants.

Tous les aspects de la vie étudiante sont concernés : accès au logement et aux soins, conciliation entre études et activité rémunérée, activités culturelles et sportives, aides sociales.

Le gouvernement s'engage pour le pouvoir d'achat des étudiants

Dès la rentrée 2018, la cotisation de sécurité sociale étudiante sera supprimée et remplacée par une contribution unique « vie étudiante » pour l'ensemble des étudiants.

Cette contribution, qui se substituera au droit de médecine préventive, à la contribution au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) et aux cotisations pour les activités sportives et culturelles dans les universités. Elle sera acquittée auprès des Crous, afin de financer la vie étudiante et les actions de prévention.

Les étudiants boursiers, qui n'ont aujourd'hui bien souvent pas les moyens d'accéder au sport universitaire et aux activités culturelles, seront exonérés du paiement de cette contribution : ils bénéficieront ainsi d'un accès gratuit.

Des engagements pour la vie étudiante

Un soutien financier plus lisible et plus complet

➤ Le paiement anticipé ou à date fixe des bourses sur critères sociaux

Un paiement à date fixe des bourses sur critères sociaux sera mis en place le 5 de chaque mois dès octobre 2018 par les Crous et pour tous les étudiants boursiers. Afin d'aider les étudiants à faire face plus facilement aux dépenses de rentrée, un versement anticipé interviendra le 30 août pour les dossiers complets (inscription administrative finalisée avant le 25 août). Leur bourse restera versée sur dix mois. Cette mesure viendra faciliter la gestion de leur budget de rentrée.

➤ Pour aller plus loin, ouvrir le chantier de la simplification des aides

Parce que les aides aux étudiants sont aujourd'hui dispersées et peu lisibles, le gouvernement étudiera les conditions dans lesquelles les aides existantes pourraient être rapprochées afin de former une « aide globale d'autonomie ». Compte tenu de l'impact d'une telle évolution, le gouvernement prendra le temps nécessaire à une construction approfondie et concertée d'un tel dispositif. Les organisations étudiantes seront associées à cette réflexion.

VIE ÉTUDIANTE

BAISSE DU COÛT DE LA RENTRÉE DÈS 2018

18%

des étudiants exerçant
une activité rémunérée
estiment qu'elle a
un impact négatif
sur leurs études



697 000

étudiants boursiers
en 2016-2017



430 €

mensuels consacrés
au logement,
soit 54% du budget
d'un étudiant

Suppression de la cotisation
de sécurité sociale de

217 €

200 M €
POUR LA RÉUSSITE
DES ÉTUDIANTS

100 M € 100 M €

de pouvoir d'achat
supplémentaire
pour les étudiants



investis dans la
vie étudiante

10 MESURES PHARE EN FAVEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE



➔ **Vers une aide globale d'autonomie : ouverture du chantier de la simplification des aides**

➔ **Paiement à date fixe des bourses sur critères sociaux**
à partir d'octobre 2018 (paiement anticipé en août pour faciliter la rentrée)

➔ **Des aides spécifiques pour accompagner la mobilité dans l'enseignement supérieur**
dès la rentrée 2018



➔ **60000 nouveaux logements étudiants créés à l'horizon 2022**

➔ **Généralisation du dispositif Visale**, un système de caution locative simple,
gratuit et dématérialisé

VISALE.FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

➔ **Un nouveau type de bail encourageant la mobilité étudiante et l'habitat intergénérationnel**
et la création d'un **Observatoire national du logement étudiant** au premier trimestre 2018



➔ **Rattachement des nouveaux étudiants au régime général de la Sécurité sociale** dès 2018

➔ **Création de la Conférence de prévention étudiante** à la rentrée 2018

➔ **Rôle renforcé des services de santé universitaires**

➔ **Constitution de 34 centres de santé** fin 2019 (24 actuellement)



60 000

logements étudiants créés en 5 ans

auxquels s'ajoutent 40 391 logements fin 2017 pour arriver à

100 000 nouveaux logements étudiants d'ici fin 2022.

➤ Accompagner la mobilité étudiante par des aides spécifiques

La première rentrée donne lieu à des dépenses parfois importantes. Un étudiant non boursier dont les revenus des parents sont légèrement supérieurs au plafond du barème des bourses, aura la possibilité dès la rentrée 2018 de bénéficier d'une aide spécifique pour l'accompagner dans son entrée dans l'enseignement supérieur. Cette aide pourra par exemple aider à financer un déménagement, à régler un premier loyer, à acheter des livres ou fournitures indispensables à la première année d'études.

La procédure d'accompagnement de la vie étudiante

- Cette aide pourra être demandée par les nouveaux étudiants directement au Crous via une procédure simplifiée.
- La procédure sera fondée sur une présentation par l'étudiant de son projet de formation et de vie étudiante ainsi que sur les dépenses qu'il devra faire pour réussir sa rentrée.
- Sur cette base, la commission d'attribution des aides du Crous pourra lui attribuer une aide spécifique pouvant aller jusqu'à 1 000 €.

➤ Accompagner la mobilité universitaire par l'accès au logement

Afin de permettre aux étudiants d'accéder aux formations qui leur conviennent, même quand elles sont situées loin de chez eux, les Crous réserveront désormais un quota spécifique de logements pour accompagner les étudiants qui choisissent de rejoindre une formation éloignée de leur domicile. Ce quota de places pourra être mobilisé par la commission d'accès au supérieur, afin de proposer chaque fois que nécessaire et une formation et une solution de logement.

➤ Travailler à la mise en place d'une offre privilégiée pour les étudiants en matière de transport

À l'heure actuelle, les étudiants ne bénéficient pas systématiquement de tarifs privilégiés dans les réseaux de transport. Ces inégalités contribuent à rendre inégalement attractives les villes universitaires. L'Association des Villes Universitaires de France va se saisir du sujet, en lien étroit avec le gouvernement, et mènera une réflexion avec l'ensemble de ses membres avant la fin de l'année 2017, afin d'analyser les perspectives d'harmonisation envisageables. L'association des régions de France et l'association des maires de France seront également consultées.

Mieux se loger

Le logement est le premier poste de dépense étudiant. Il représente en moyenne 430 euros mensuels soit 54 % de leur budget. Le gouvernement agira sur tous les leviers pour faciliter l'accès au logement : accélération du rythme de construction grâce au « plan 80 000 logements », meilleure connaissance et mobilisation de l'offre existante grâce à l'Observatoire national du Logement étudiant, accès facilité grâce à l'élargissement à tous les étudiants de la caution locative gratuite VISALE.

➤ Construire 100 000 logements pour les étudiants à l'horizon 2022

Annoncé par le ministre de la Cohésion des Territoires, le « plan 80 000 logements » permettra la construction de 60 000 logements étudiants en 5 ans. Avec la fin du plan engagé par le précédent gouvernement, qui aura permis de construire à la fin de l'année 2017 40 391 logements, l'État construira donc plus de 100 000 logements pour les étudiants en 10 ans.

Pour faire face à la hausse de la demande locative étudiante, un Observatoire national du logement étudiant sera mis en place dès le premier trimestre de l'année 2018. Il permettra de mutualiser les informations et d'évaluer les besoins de logements étudiants dans les différents territoires pour impulser une programmation « intelligente » des constructions de logements destinés aux étudiants. En parallèle, le ministère encouragera la création d'Observatoires dans les régions et les départements, afin de créer une base de données statistiques et de permettre la mutualisation des méthodologies utilisées.

➤ Faciliter la caution pour tous

Le gouvernement s'engage également à apporter une solution simple et gratuite de garantie à l'ensemble des étudiants locataires sans conditions de ressources et pour tout type de logement, à travers la généralisation du dispositif Visale.

Visale est un système de caution locative simple, gratuit et dématérialisé porté par Action logement. La nouvelle version de Visale offrira aux étudiants une caution locative gratuite sans distinction de statut de l'étudiant ni de statut du logement. Le dispositif antérieur, caution locative étudiante, est absorbé dans Visale.

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT



➤ Favoriser la mobilité étudiante

Enfin, le **Plan logement** du gouvernement permet la création d'un nouveau type de bail, favorisant la mobilité étudiante. Les loyers perçus par un propriétaire qui souhaite sous-louer une pièce, meublée ou non, à un étudiant, seront exonérés d'impôt sur le revenu. Cette mesure facilitera l'accès au logement des jeunes, viendra renforcer les solidarités et développera un nouveau vivre ensemble.

Mieux se soigner

➤ Rattachement des étudiants au régime général de la Sécurité sociale

Le régime de sécurité sociale étudiante a montré ses limites au cours des dernières années : il représente un coût direct pour les étudiants (217 euros de cotisation) et des démarches administratives inutiles. Il ne garantit pas un accès effectif aux soins. Les étudiants seront donc rattachés au régime général de la Sécurité sociale à compter de la rentrée 2018 pour les nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur. En 2019, ce sera le cas de l'ensemble des étudiants.

Les mutuelles étudiantes pourront naturellement continuer à proposer des complémentaires spécifiques aux étudiants. Elles pourront être impliquées dans les actions de prévention mises en place au niveau national et territorial. Les personnels engagés dans la gestion du régime obligatoire de sécurité sociale étudiante rejoindront s'ils le souhaitent les CPAM.

➤ Création de la Conférence de prévention étudiante

Dès la rentrée 2018, la conférence de prévention étudiante aura pour objectif la promotion de comportements favorables à la santé de l'ensemble des étudiants. Elle fera l'objet d'un pilotage spécifique dont les étudiants seront les premiers acteurs.

Trois principes

1. Rendre les étudiants acteurs de la prévention, dans une stratégie d'appropriation des associations étudiantes et d'implication des pairs. Cette stratégie pourra s'appuyer sur des étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire.
2. Rapprocher à l'échelon local comme à l'échelon national tous les acteurs concernés.
3. Inclure dès sa conception une stratégie de mesure d'impact avec objectifs fixés.

Au niveau national seront créés, en lien avec la stratégie nationale de santé, des outils de coordination de ces actions de prévention, de définition des priorités et de mesure d'impact qui peuvent être spécifiques de ces publics ou s'inscrire dans des dispositifs plus larges.

➤ Financement et renforcement des services de santé universitaires

Dans la lignée de la stratégie nationale de santé, le gouvernement s'engage à renforcer le rôle des services de santé universitaires afin d'en faire le pivot de la santé étudiante. L'objectif est de lutter contre le renoncement aux soins pour raisons financières et de faciliter l'accès aux soins sur les lieux d'études

➤ Constitution de 34 centres de santé

Le nombre de services de santé universitaires constitués en centres de santé sera progressivement augmenté de 24 actuellement à 34 d'ici la fin de l'année 2019.

La nouvelle stratégie de prévention permettra de renforcer les liens avec la médecine de ville en favorisant les activités mixtes. Elle inclura la présence d'étudiants en santé et d'internes dans les centres de santé universitaires. Elle passera par une consolidation de l'offre de prévention afin d'assurer l'accès de tous les étudiants à la contraception, aux traitements substituts nicotiques, à la vaccination et aux examens de dépistage notamment des infections sexuellement transmissibles.

POUR LA RENTRÉE 2018, UNE AUGMENTATION NETTE DU POUVOIR D'ACHAT POUR LES ÉTUDIANTS



AVANT
LA RÉFORME

COTISATION VIE ÉTUDIANTE :
60 €/120 €/150 € POUR LES 1^{er}/2^e/3^e CYCLES

APRÈS
LA RÉFORME



Lucas, 19 ans, étudiant en L1, boursier

Droit d'inscription : 0 €
Cotisation sécu : 0 €
Médecine préventive : 0 €
Montant total : 0 €
+ contribution (facultative)
sport et culture

Droit d'inscription : 0 €
Cotisation sécu : 0 €
Médecine préventive : 0 €
Cotisation vie étudiante : 0 €
Montant total : 0 €

➔ aura son pouvoir d'achat protégé à la rentrée
et aura accès à l'offre sportive et culturelle du campus
sans payer de cotisation supplémentaire.



Prune, 21 ans, étudiante en L3 non boursière

Droit d'inscription : 184 €
Cotisation sécu : 217 €
Médecine préventive : 5,10 €
Montant total : 406,10 €
+ contribution (facultative)
sport et culture

Droit d'inscription : 168 €
Cotisation sécu : 0 €
Médecine préventive : 0 €
Cotisation vie étudiante : 120 €
Montant total : 288 €

➔ gagnera à la rentrée 118,10 € de pouvoir d'achat
et aura accès à l'offre sportive et culturelle du campus
sans payer de cotisation supplémentaire.



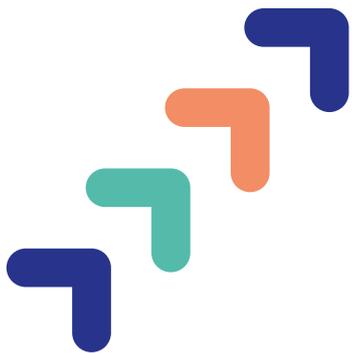
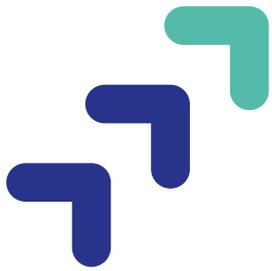
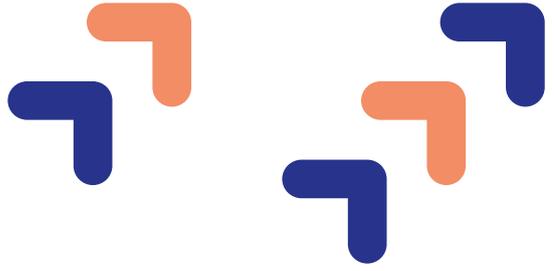
Gabriel, 24 ans, étudiant en master non boursier

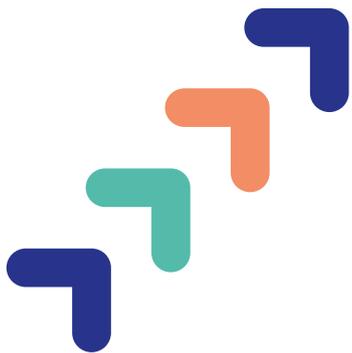
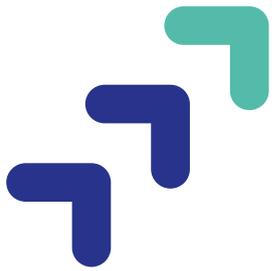
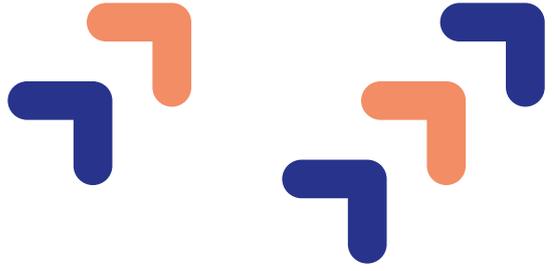
Droit d'inscription : 256 €
Cotisation sécu : 217 €
Médecine préventive : 5,10 €
Montant total : 478,10 €
+ contribution (facultative)
sport et culture

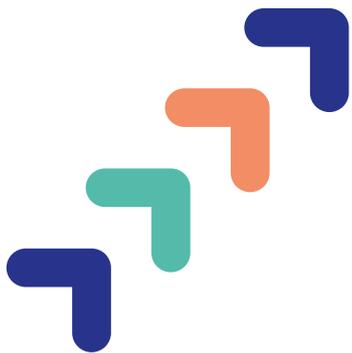
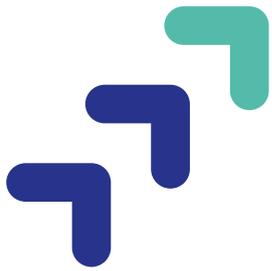
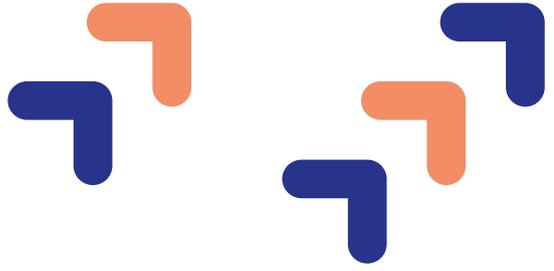
Droit d'inscription : 240 €
Cotisation sécu : 0 €
Médecine préventive : 0 €
Cotisation vie étudiante : 150 €
Montant total : 390 €

➔ gagnera à la rentrée 88,10 € de pouvoir d'achat
et aura accès à l'offre sportive et culturelle du campus
sans payer de cotisation supplémentaire.











enseignementsup-recherche.fr

 [@sup_recherche](https://twitter.com/sup_recherche)

education.gouv.fr

 [@EducationFrance](https://twitter.com/EducationFrance)

#PlanEtudiants